

# Le syndicaliste

**FO**  
la force syndicale  
en ESSONNE

EDITO

N°160 – juin 2017

## SOMMAIRE :

EDITO " Non au dynamitage du Code du Travail" .....p.1 et 2

Déjà 15 000 signataires.....p.2

La Bourse du travail, un acquis ouvrier.....p.3

1967 – FO réclame une Maison des syndicats dans le chef lieu.....p.4

Marchés et Gares les militants FO toujours présents.....p.6 et 7

Le Comité départemental de l'Essonne du 16 juin 2017.....p.8

RESOLUTION DU COMITE DEPARTEMENTAL .....p.9 à 11

DEFENSE DE LA BOURSE DU TRAVAIL.....p.11

Conditions de travail : attention ça chauffe !.....p.11

CPAM - MOBILISATION D'AMPLEUR SUR LA LIGNE D'ACCUEIL.....p.12

SUITE A LA MOBILISATION DU SYNDICAT FO TERRITORIAUX DE FLEURY-MEROGIS.....p.12

L'Union Départementale FO 91 soutient les salariés d'ISOICHEM.....p.13

CREATION DE SYNDICATS.....p.14

Il reste des stages sur 2017.....p.14

Le tour de France passe par chez nous... à Montgeron .....p.15

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora - 91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : udfo91@gmail.com

Site : www.udfo91.fr

Directeur de publication :

J.N LAHOZ

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0622 S 07348

Impression : PMS SARL, 17 avenue de Ségur 75007 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

## "NON AU DYNAMITAGE DU CODE DU TRAVAIL"

Le nouveau Président Macron, ex-ministre de l'économie dans le gouvernement Hollande et auteur de la Loi Travail n°1 avant la Loi Travail El Khomri n°2, entend imposer par ordonnances, donc sans discussion préalable ni vote à l'Assemblée Nationale, une Loi Travail n°3 qui donnerait toute latitude aux accords d'entreprise pour déroger aux dispositions contenues dans les Conventions Collectives et les Accords de Branche.

**M. Macron veut instaurer un Code du Travail par entreprise ! Un Code du Travail à géométrie variable tout à l'avantage du patronat !**

« Halte au feu ! », « Pas acceptables ! », « La négociation va tourner court ! » a fort justement déclaré Jean Claude Mailly à la suite des informations révélées par la presse sur les intentions du gouvernement.

En effet, pourraient désormais devenir du ressort

les prud'hommes d'entreprise : le contrat de travail, la durée du travail, la santé et la sécurité au travail, le salaire, l'emploi...

« Le projet prévoit de modifier de fond en comble les règles légales régissant le contrat de travail en les renvoyant à l'accord d'entreprise » (Le Parisien)

A cela, il faudrait rajouter

⇒ la mise en place du référendum à l'initiative du seul employeur pour imposer les mesures qui auraient été refusées par les syndicats

⇒ le plafonnement des dommages et intérêts accordés par

les prud'hommes en cas de licenciement illégal

⇒ la fusion des Institutions Représentatives du Personnel (DP, CE, CHSCT)

Avec la Confédération, l'UD FO de l'Essonne déclare :

**C'EST INACCEPTABLE !**

**NON A UNE LOI TRAVAIL XXL !**

**ABROGATION DE LA LOI EL KHOMRI !**

Cette question a été au cœur des débats de notre Comité départemental du 16 juin. Nous nous tiendrons prêts à répondre à toute initiative émanant de la Confédération pour le maintien de notre Code du Travail.

La suite en page 2



Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

J-N LAHOZ, secrétaire général de l'UD FO 91 C. LE COMTE, secrétaire adjoint de l'UD FO 91 - D.ROUSSEAU, rédacteur en chef - K. ECHARD, secrétaire administrative - Dominique CALMEL, Nicolas MONTANARY, Clément POULLET, Philippe CLARET.



**BOURSE DU TRAVAIL  
DEPARTEMENTALE D'EVRY :  
NOUS RESTERONS DANS  
NOS LOCAUX !**

La mobilisation intersyndicale (15 000 signatures recueillies sur la pétition, 200 militants présents au rassemblement du lundi 29 mai) a fait reculer les responsables du Conseil départemental. Le préavis d'expulsion fixé au 30 juin est abandonné.

Cependant rien n'est joué, des négociations vont s'ouvrir sur les travaux à réaliser sur le bâtiment et sur une nouvelle convention de mise à disposition des locaux.

Restons vigilants, la mobilisation continue !

*Jean Noël LAHOZ,  
secrétaire de l'UD FO 91*



## déjà 15 000 signataires

Sur papier et sur internet, nous avons réussi à réunir 15 000 signatures pour soutenir la défense de la Bourse du travail de l'Essonne.

Malgré l'annonce du Conseil Départemental, l'Union Départementale de l'Essonne continue à appeler tous les militants à la faire signer et à nous retourner les pétitions papier directement à l'UD FO 91.

### Non à l'expulsion des syndicats de la bourse du travail de l'Essonne (Evry).

**LES BOURSES DU TRAVAIL  
SONT NOTRE  
BIEN COMMUN**

Pour la pétition sur le net, direction [change.org](https://www.change.org)

Signez cette pétition

4 331 soutiens

669 nécessaires pour atteindre 5 000

Prénom  
Nom de famille  
E-mail  
France  
Code postal



Pour rejoindre les plus de 4300 signataires.

# La bourse du travail, un acquis ouvrier

Les bourses du travail, à leur origine, servaient de bureau de placement des travailleurs, en présence des employeurs. Par la suite et jusqu'à aujourd'hui, elles réunissent en leur sein les organisations syndicales de travailleurs. Les employeurs avaient rebroussé chemin vu l'agitation ouvrière qui y régnait.

Ces lieux permettent aux syndicats d'exercer une partie de leurs activités comme les réunions, les permanences d'accueil, la formation, développer la culture ouvrière. L'objectif étant d'émanciper les salariés en toute indépendance.

À la fin du XIXe siècle, Le mouvement syndical organisé dans la vieille CGT s'est alors emparé de ces locaux pour en faire des véritables forteresses ouvrières et organiser les travailleurs. Déjà à l'époque, des mairies fermèrent temporairement certaines bourses pour casser la dynamique syndicaliste.

1892- C'est deux ans avant la loi Waldeck-Rousseau, la loi relative à la création des syndicats professionnels qui autorise les syndicats (21 mars 1884), que la Fédération des bourses du travail se fonde au congrès de Saint-Étienne.

En 1895, Fernand Pelloutier fut le premier secrétaire de la Fédération des Bourses du travail, fondements du mouvement syndical, qui organisait les travailleurs syndiqués dans les territoires. Il développa les bourses du travail. En une dizaine d'années, de 22 bourses du travail, elles passèrent à 86, principalement sous le secrétariat de Pelloutier. Elle représentait pour lui l'expression du syndicalisme intégral.

Pensées comme des organisations de solidarité, elles sont dotées de divers services de mutualité : bureaux de placement, caisses de solidarité, caisses de maladie, de chômage, de décès...

Comme le disait Fernand PELLOUTIER : « Ce qui manque à l'ouvrier, c'est la science de son malheur. »

C'est pour cela que les bourses du travail furent un haut lieu d'éducation populaire, où étaient donnés des cours du soir qui



permettaient aux travailleurs de compléter leur instruction (alphabétisation, etc...). On y trouvait des bibliothèques destinées à permettre aux travailleurs de mieux comprendre leur situation.

**Les Statuts de la Fédération des Bourses du Travail rappelaient dans son article 1 :**

**"... Elle a pour but :**

- 1. D'unifier et de faire aboutir les revendications des syndicats ouvriers ;**
- 2. D'étudier et de propager l'action des Bourses du Travail dans les centres industriels et agricoles ; ...".**

C'est dans le cadre du confédéralisme de la CGT qu'il s'attacha à les développer tout en maintenant leur indépendance.

C'est le congrès confédéral de 1902 qui réglera la structuration de l'organisation, verticalement pour les fédérations et horizontalement pour les Unions Départementales.



**Le 23 novembre 1967,**  
**Jack LAIK Délégué Départemental FO**  
**écrit au Préfet de l'Essonne pour**  
**renouveler la demande de locaux, une**  
**maison de syndicats dans chaque chef-**  
**lieu des 7 départements, suite à**  
**l'éclatement de la Seine et Oise.**

**Il rappelle à cette occasion le rôle de**  
**notre organisation :**

- ⇒ **La défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs du département,**
- ⇒ **La défense des intérêts des vieux travailleurs,**
- ⇒ **La préoccupation des jeunes travailleurs, en les informant et les formant,**
- ⇒ **La représentation de FO et des relations avec les pouvoirs publics,**
- ⇒ **La représentation auprès des commissions ou organismes sociaux et économiques du département,**
- ⇒ **L'étude des problèmes économiques,**

... mais aussi en rappelant que l'ensemble de ses "activités nécessiteront des dépenses importantes..." ce qui justifie une demande de "subvention nous permettant de faire face aux tâches et obligations qui sont celles d'une organisation syndicale interprofessionnelle pleinement représentative.



**DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE**  
**FORCE OUVRIÈRE**  
**DE L'ESSONNE**  
**9, Avenue de Dourdan**  
**91 ETAMPES**

UNION DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS FORCE OUVRIÈRE DE LA RÉGION PARISIENNE



**DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE**

**FORCE OUVRIÈRE**

**DE L'ESSONNE**

9, Avenue de Dourdan

**91 ETAMPES**

Tél. : 887 54-00 et 54-01. Poste 095 ou 096

ETAMPES, le 23 Novembre 1967

JL/YB

Monsieur le Préfet de l'ESSONNE

Rue du Général Lucotte

91 CORBELL

Monsieur le Préfet,

Notre Union des Syndicats Force Ouvrière de la Région Parisienne vous a informé de la constitution de la représentation Force Ouvrière dans votre département.

La délégation Force Ouvrière est chargée de mener l'action syndicale, pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs du département. A ce titre, elle coordonne l'action des organisations adhérentes et, en premier lieu, celles des syndicats ou sections syndicales.

Elle aura également la charge de défendre les intérêts des Vieux Travailleurs, en collaboration avec les sections du département de l'Association des Vieux Travailleurs Force Ouvrière.

Elle devra, en outre, se préoccuper des Jeunes Travailleurs et, notamment, organiser l'information, la formation et les loisirs de ceux qui adhèrent à notre Association des Jeunes syndicalistes.

La délégation est, naturellement, chargée des relations avec les pouvoirs publics et d'assurer, seule ou conjointement avec les autres délégations départementales de la Région de Paris, la représentation Force Ouvrière dans les instances, Commissions ou Organismes sociaux et économiques du département ou de la région.

- 2 -

De plus, l'étude des problèmes économiques - dont le syndicalisme doit se préoccuper chaque jour davantage - nous astreint à un lourd travail de documentation et d'étude.

Ces multiples activités nécessiteront des dépenses importantes qui seront entièrement à notre charge.

Bien que, durant la période de démarrage, le concours financier de notre Confédération et de notre Union Régionale nous soit acquis, nous serons, néanmoins, hors d'état d'assurer la charge financière inhérente à nos activités.

C'est la raison pour laquelle nous vous prions de bien vouloir nous accorder, comme le faisait le département de Seine et Oise, une subvention nous permettant de faire face aux tâches et obligations qui sont celles d'une organisation syndicale interprofessionnelle pleinement représentative.

Nous profitons de cette circonstance pour vous signaler les difficultés que nous avons à trouver au chef-lieu de votre département des locaux destinés à accueillir notre siège.

Cet éclatement de notre organisation, en sept organisations départementales, étant la conséquence directe de la loi du 10 Juillet 1964, il est nécessaire que les pouvoirs publics se préoccupent du logement des organisations syndicales.

Nous renouvelons donc notre demande de création de "Maisons de Syndicats" dans chaque chef-lieu de département.

Vous remerciant à l'avance de votre concours, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Le Délégué Départemental :

Jacques LAIK



# 6 000 000 DE GARANTIES OCIRP

**Prévenir, agir, soutenir.**

Veuvage, orphelinage, handicap, perte d'autonomie,  
face à ces situations, l'OCIRP protège  
les salariés et leur famille, dans le cadre de leur entreprise,  
par le versement d'un complément financier  
et un accompagnement social dédié.

**C'est une question d'avenir.**

Les garanties OCIRP représentent une protection collective unique, financée par les entreprises et leurs salariés. Avec ses organismes de prévoyance membres, l'OCIRP, assureur à vocation sociale, à but non lucratif, a su gagner la confiance de plus d'un million d'entreprises et de leurs salariés. **Bientôt la vôtre ?**

► [ocirp.fr](http://ocirp.fr)



**OCIRP**

VEUVAGE - ORPHELINAGE - HANDICAP - PERTE D'AUTONOMIE

# Pour la défense de la BOURSE du TRAVAIL

L'Union  
Départementale  
remercie  
l'ensemble de ses  
militants actifs  
d'avoir fait signer  
les pétitions  
remises le 29 mai  
au Président du  
Département.

Sur les marchés,  
les gares, mais  
aussi devant le  
parvis de la Bourse  
du travail, c'est par  
centaine que les  
signatures ont été  
récoltées.

C'est par un  
accueil chaleureux  
et enthousiaste  
que les essonniens  
ont reçu  
favorablement les  
militants des  
Organisations  
Syndicales  
mobilisées. FO  
était présente à  
toutes les actions  
engagées. Certains  
nous disaient "oui,  
je sais, j'ai déjà  
signé en ligne...".

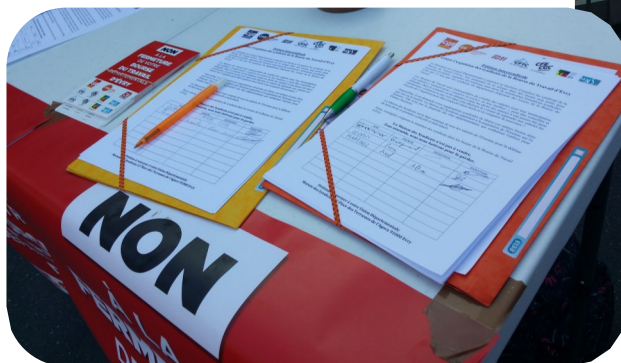
## **EVRY - COURCOURONNE** **place de la Gare**



## **BRETIGNY** **place du Marché**



## **MASSY** **RER B** **KEK B**



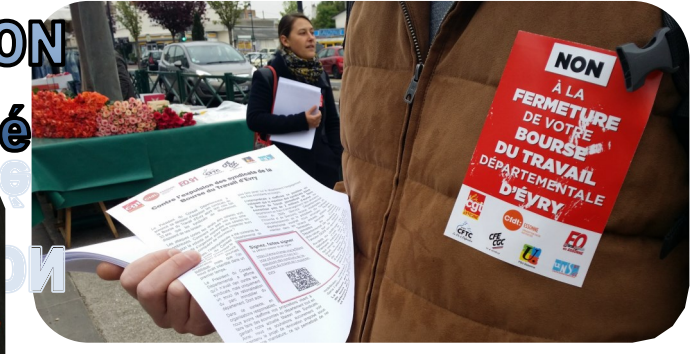
## **LONGJUMEAU** **place Bretten**

## **DRAVEIL** **centre ville** **CORBEIL** **Place Comté Haymon**

# Marchés et Gares les militants FO toujours présents



**MONTGERON**  
au marché



**JUVISY**  
centre ville

**MASSY**  
RER C

**ETAMPES**  
place de la Mairie

**Devant ce succès, l'UD FO appelle à continuer à faire signer la pétition dans les entreprises. Tout n'est pas réglé pour la BOURSE DU TRAVAIL**



**MASSY**  
place de Narbonne



**GRIGNY**  
place du Quinconce

**ARPAJON**

Place du Marché

Continuez à faire signer la pétition en ligne sur :

**[change.org/p/fdurovray](https://change.org/p/fdurovray)**

**change.org/p/fdurovray**

# Le Comité départemental de l'Essonne du 16 juin 2017



# À

la tribune, Florence LAFFETA Secrétaire SNUDI FO 91,  
Christian GROLIER Secrétaire Général FGF FO,  
Marie Alice MEDEUF ANDRIEU Secrétaire Confédérale,  
Christophe LE COMTE Secrétaire Adjoint UD FO 91,  
Gabriel GAUDY Secrétaire Général URIF FO

## NON AUX ORDONNANCES ! NON A UNE LOI TRAVAIL XXL !

### ABROGATION DE LA LOI EL KHOMRI !

Les délégués des syndicats de l'Union départementale Force Ouvrière de l'Essonne, réunis le 16 juin 2017 à Evry, alertent tous les militants FO, tous les salariés, sur les graves menaces qui pèsent sur le Code du travail et les Conventions collectives.

Le nouveau Président de la République prépare une nouvelle loi pour aggraver la loi Travail El Khomri, rejetée par 70% de la population et imposée par le gouvernement Hollande-Valls à coup de 49-3.

**M. Macron veut détruire le Code du travail en légiférant par ordonnances.**

**Il veut profiter des congés d'été pour faire passer une loi travail XXL.**

Légiférer par ordonnance consiste à imposer, sans discussion préalable et sans vote de l'Assemblée nationale, des mesures relevant de la loi. Pire que le 49-3 !

Ces mesures, révélées par la presse, renvoient à l'entreprise la quasi-totalité des droits : le contrat de travail, le temps de travail, les salaires, la santé et la sécurité et l'emploi ! Les accords locaux pouvant être moins favorables que les dispositions

restantes du Code du travail ou des Conventions collectives de branches.

Le gouvernement veut « adapter les normes en fonction des situations locales » donc donner la possibilité à l'employeur, par le biais du référendum d'entreprise, de réviser l'ensemble des droits à la baisse et généraliser le dumping social en faisant du chantage à l'emploi : « Si vous n'acceptez pas, je serai contraint de licencier »...

**Il y aurait autant de règles, de Code du travail, que d'entreprises !**



RESOLUTION DU COMITE DEPARTEMENTAL

COMITE



## La hiérarchie des normes serait définitivement liquidée !

Les ordonnances prévoient également :

- de plafonner le montant des dommages et intérêts versés au salarié en cas de condamnation d'un employeur par les prud'hommes pour licenciement abusif
- de fusionner les Institutions Représentatives du Personnel : DP, CE, CHSCT
- de réduire le nombre des accords de branche et de redéfinir leur rôle
- d'instaurer le chèque syndical, une arme aux mains de l'employeur contre le syndicalisme libre et indépendant

## Et le gouvernement Macron-Philippe ne veut pas s'arrêter là.

Après le Code du travail, il prévoit de s'attaquer à la Fonction publique, à l'Assurance chômage, à la Sécurité sociale, aux régimes de retraites.

Son programme prévoit entre autres :

- la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires
- 2 milliards d'économies par an imposées aux collectivités territoriales
- la destruction du statut de la Fonction publique et du Code des pensions
- la restauration du jour de carence pour les fonctionnaires
- l'autonomie complète des établissements scolaires donc la fin de l'école républicaine, la même pour tous sur tout le territoire
- la suppression des cotisations sociales pour les salariés du privé donc le financement de la Sécurité sociale par l'impôt CSG et sa prise de contrôle par l'Etat
- l'augmentation de 1,7% de la CSG pour tous et pour une majorité de retraités
- la destruction de tous



les régimes de retraite par l'instauration d'un régime unique par points

Marche totalisent 32,3% des voix exprimées soit 15,7% des électeurs inscrits avec un million trois cent mille voix en moins...

**MAIS L'URGENCE, CE SONT LES ORDONNANCES CONTRE LE CODE DU TRAVAIL !**

**Mettre en échec les ordonnances aujourd'hui, c'est interdire**

**Contre une loi El Khomri puissance 10, opposons une résistance puissance 10 !**

Dans la continuité de la mobilisation intersyndicale FO-CGT-SOLIDAIRES-FSU de 2016 contre la loi El Khomri, préparons ensemble LA RESISTANCE !

Le gouvernement actuel n'a pas plus de légitimité que le précédent pour imposer une nouvelle loi travail XXL.

**la casse sociale prévue demain par le gouvernement !**

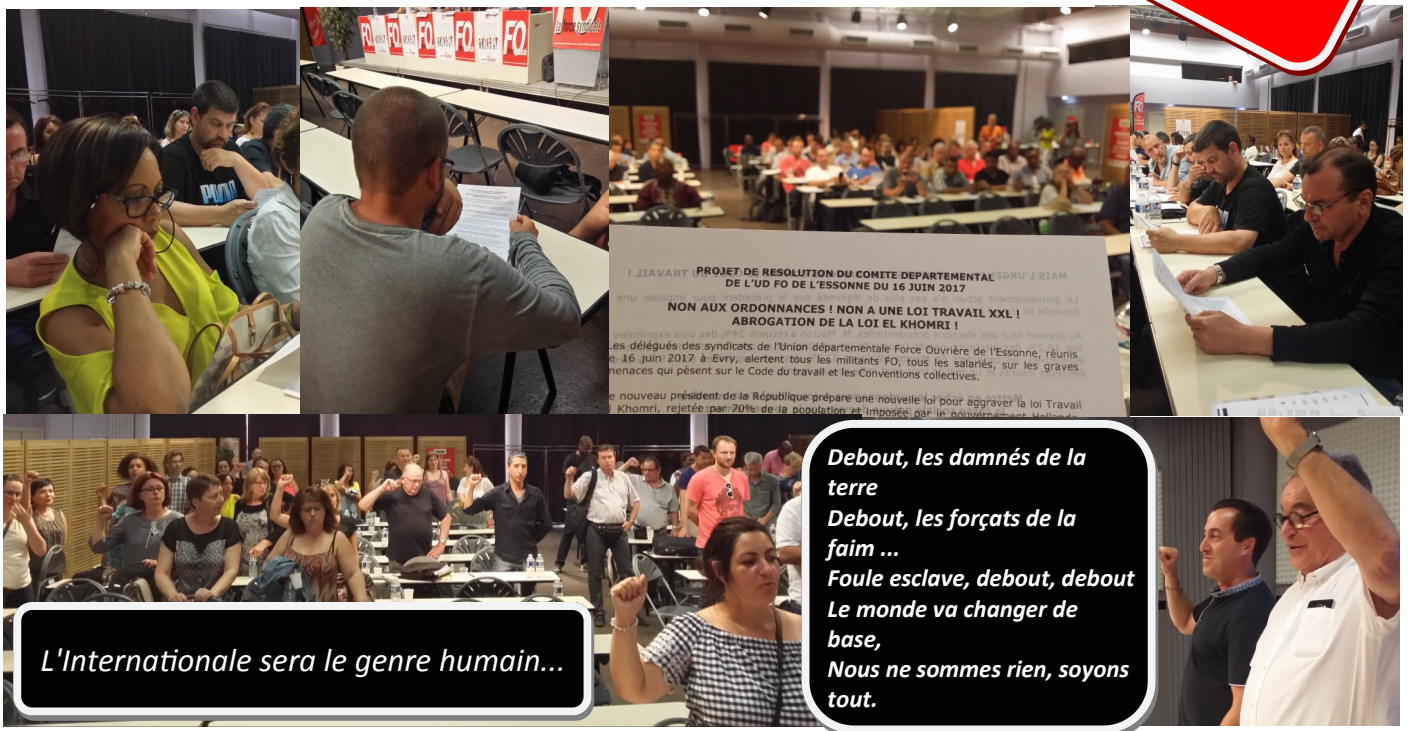
Au premier tour des élections présidentielles, M. Macron a recueilli 24% des voix exprimées soit 18,2% des électeurs inscrits (moins de un sur cinq) et au premier tour des élections législatives, les candidats En

« Halte au feu ! », « Pas acceptables ! », « La négociation va tourner court ! » a fort justement déclaré Jean Claude Mailly à la suite des informations révélées par la presse sur les intentions du gouvernement.

L'UD FO de l'Essonne appelle tous les salariés à participer aux réunions d'information syndicale, aux assemblées générales, organisées pour préparer la riposte.

**NON AUX ORDONNANCES !  
MAINTIEN DU CODE DU TRAVAIL !  
MAINTIEN DE LA HIERARCHIE DES NORMES !**

**Résolution adoptée à l'unanimité**



La mobilisation intersyndicale (15 000 signatures recueillies sur la pétition, 200 militants présents au rassemblement du lundi 29 mai) a fait reculer les responsables du Conseil départemental. Le préavis d'expulsion fixé au 30 juin a été abandonné.

Cependant rien n'est joué, des « négociations » sur les travaux à réaliser sur le bâtiment et sur une nouvelle convention de mise à disposition des locaux sont en cours.

Les propositions avancées lors de la première réunion sont inacceptables :

- le partage des locaux syndicaux pendant les travaux qui seraient réalisés étage par étage et entraîneraient des problèmes de place, de confidentialité, d'utilisation des lignes téléphoniques et d'internet, etc.
- la transformation du Comité de gestion en employeur

pour embaucher un agent d'accueil ce qui poserait des problèmes de responsabilité, entre autres

la prise en charge du paiement des fluides (électricité, eau, chauffage) car il n'y aurait aucune garantie que les subventions couvrent les frais réels et que celles-ci soient maintenues de manière pérenne (par définition, une subvention est aléatoire et dépend du bon vouloir de la majorité politique en place)

**RESTONS VIGILANTS, LA MOBILISATION CONTINUE**

**POUR LE MAINTIEN DES CONDITIONS ACTUELLES D'OCCUPATION !**

**NON A UNE NOUVELLE CONVENTION QUI ASPHYXIERAIT LES SYNDICATS !**



**Section départementale de la FNEC FP-FO de l'Essonne**  
**06 28 34 82 04 - [fneec.fo91@gmail.com](mailto:fneec.fo91@gmail.com)**  
**Maison des syndicats 12 pl. des terrasses Agora 91000 EVRY**

**Conditions de travail : attention ça chauffe !**

### Températures dangereuses :

Informé des températures caniculaires dans les classes, le syndicat demande à l'IA de saisir les Maires et la Préfète de ces situations pour qu'une instruction générale soit donnée pour fournir en ventilateurs et climatiseurs mobiles les écoles et les établissements qui le demandent. Si les collectivités territoriales ne sont pas en mesure de fournir le matériel nécessaire au rétablissement de conditions de travail acceptables, FO demande la fermeture des écoles et des établissements.

Au regard de la multitude de situations difficiles à gérer, FO a demandé qu'un point soit fait sur la température dans les locaux scolaires lors du prochain CHSCT Ministériel (le 27 juin).

A l'heure où le projet de décret sur les rythmes scolaires permet de rallonger l'année scolaire, FO met en garde le ministère par rapport à l'allongement de l'année scolaire au-delà de 36 semaines. C'est déjà difficile de faire classe en juin, alors en juillet ou fin août...

La **FNEC FP-FO** revendique un calendrier scolaire national de 36 semaines et pas une de plus !

### AED : zéro postes en plus pour 1700 élèves supplémentaires !

Et pourtant la Direction Académique a reçu des dizaines de délégations et de courriers de lycées et de collèges, porteurs de revendications en termes de créations des postes indispensables d'assistants d'éducation. Elle a entendu des centaines de témoignages démontrant que le manque de personnels de vie scolaire entraînait la dégradation des conditions de travail de tous, élèves comme personnels, mettant parfois la santé et la sécurité des uns et des autres en danger. La situation est explosive. L'Inspecteur d'académie n'a pas répondu aux revendications portées en CHSCT. La **FNEC FP-FO** continue d'intervenir à tous les niveaux. Elle invite les personnels à faire remonter les demandes, les besoins en assistance éducative.

### FO revendique le maintien de tous les CIO avec tous leurs personnels

L'Inspecteur d'Académie parle de « regroupements » mais il s'agit bien d'une fusion des centres de Chilly/Savigny et des Ulis/Massy, conduisant à la fermeture des centres de proximité. Le DASEN annonce des « transformations de postes », et la « fusion » de plusieurs autres centres dès l'année prochaine (Sainte Geneviève des Bois, Brunoy et Arpajon). Sans aucune garantie pour l'avenir des personnels. Comment ne pas faire le lien avec la remise en cause de leurs garanties statutaires dans le cadre de la fusion des COP et des psychologues ?

L'avis suivant a été adopté par les syndicats : « **Afin de respecter l'article 57 du décret 82-453, le CHSCTD de l'Essonne demande la tenue d'un CHSCT spécial consacré aux regroupements des CIO le plus tôt possible.** ».

Le syndicat FO de la CPAM a déposé un préavis de grève reconductible pour le 18 avril 2017, concernant l'ensemble des salariés de la ligne d'accueil, physique et téléphonique.

Les nombreuses revendications élaborées avec les collègues concernaient l'amélioration des conditions de travail, et de rémunération. L'importance de la mobilisation et les chiffres de grève très importants sont très révélateurs du mal-être de nos collègues.

Ainsi, ils étaient :

54.93 % d'employés en grève sur le plateau téléphonique d'Evry

68.42 % d'employés en grève sur le plateau téléphonique d'Arpajon

84.48 % d'employés en grève sur l'accueil physique

Face à l'urgence de la situation, la Direction a décidé la constitution de groupes de travail avec les collègues concernés et les élus FO.

Une soixantaine de pistes d'amélioration ont ainsi été étudiées. Des engagements ont été pris qui s'échelonnent de mai à juillet 2017, en fonction d'autres groupes de travail constitués à la suite de cette mobilisation exceptionnelle.

Force Ouvrière veillera à ce qu'ils soient tenus.



Photo du Parisien <http://www.leparisien.fr>

Une délégation de grévistes et d'élus FO a été reçue par la Direction.

**La section FO CPAM 91**

## **SUITE A LA MOBILISATION DU SYNDICAT FO TERRITORIAUX DE FLEURY-MEROGIS**

Le Groupement Départemental des Services Publics FO de l'Essonne a apporté son total soutien aux camarades FO de la ville de Fleury-Mérogis ainsi qu'à l'intersyndicale (FO, CGT et CFTD).

Depuis 2 semaines et après des débrayages de 58 mn par jour, le Maire restait sourd aux revendications !

Devant la grève et la mobilisation du 30 mars des agents territoriaux, le Maire a entendu et accepté enfin les revendications !

Le Maire revient donc sur sa décision « antisociale et

discriminatoire » celle de sanctionner financièrement les agents qui sont en congés de maladie, en accident de service...

La mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va donc être modifiée dans un dialogue avec les organisations syndicales.

Cependant le syndicat FO des Territoriaux, restera vigilant lors des prochaines réunions. FO œuvrera (Comme toujours) dans l'intérêt général des agents.



*Le syndicat FO des territoriaux de Fleury-Mérogis (Xavier et Claude)  
Avec le soutien du bureau du GDSPFO91 (Dominique et Jean) et du bureau de l'UDFO91 (Daniel)*

## **L'Union Départementale FO 91 soutient les salariés d'ISOCHEM**

Les syndicats d'ISOICHEM en Intersyndicale :



### L'emploi des salarié(e)s d'ISOICHEM en danger !!!

ISOICHEM société de chimie fine (travaillant pour le secteur pharmaceutique), a été vendu en 2010 par la société nationale des poudres et explosifs (SNPE, donc l'état) à un groupe financier allemand : AURELIUS pour « une bouchée de pain » huit millions d'euro. ISOICHEM possédait une filiale en Hongrie, que le groupe AURELIUS a revendu 35 million d'euro.

Depuis 2010 le groupe allemand n'a fait aucun investissement majeur pour sa filiale ISOICHEM qui, lui reverse malgré tout, entre cinq cent mille et un million d'euro par ans.

Les effectifs depuis 2010 n'ont fait que baisser, durcissant ainsi les conditions de travail des personnels.

Début 2017 : le client majeur d'ISOICHEM arrête ses commandes occasionnant une perte de plan de charge de près de 40%.

juillet 2017 : ISOICHEM est en redressement judiciaire. La seule issue qu'à la direction pour éviter le dépôt de bilan, est de trouver un repreneur.

Les représentants du personnel ont posé la question suivante à leur direction générale :

L'actionnaire AURELIUS est-il prêt à aider sa filiale financièrement le temps de trouver un repreneur et sauver ainsi les emplois d'ISOICHEM ?

RÉPONSE : AURELIUS n'a pas vocation à mettre de l'argent là où il n'y aura pas de profit

**Les salariés d'ISOICHEM exigent de leur actionnaire,  
un juste retour des choses.**

**Le maintien de tous les sites de tous les emplois et de tous nos acquis**

*Je soutiens les salariés d'ISOICHEM et leurs revendications.*

*Votre soutien financier nous aidera dans notre combat (payer un avocat, des cars pour des manifs, etc...)*

NOM	PRÉNOM	ENTREPRISE	SIGNATURE	SOUTIEN (€)

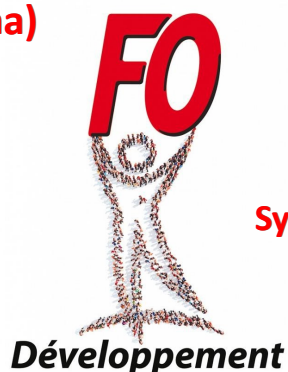
**Merci de la retourner  
à l'UD FO 91 qui transmettra**

## Passion Froid (Groupe Pomona)

à Chilly Mazarin  
(FGTA)

## Carrefour Supply Chain

Au Plessis Pâté  
(FGTA)



## ELOCA

à Brétigny Sur Orge  
(Défense)

## Syndicat du Personnel du SIREDOM

À Lisses  
(Services Publics)

**Développement**



### ⇒ Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

Du 11 Sep 2017 au 15 Sep 2017

### ⇒ Connaître ses droits 2

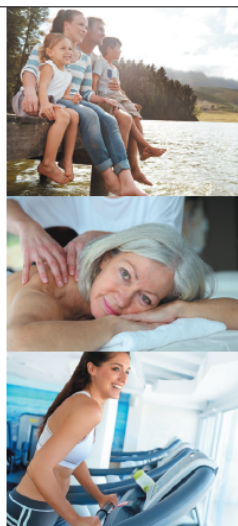
Du 23 Oct 2017 au 27 Oct 2017

### ⇒ S'organiser

Du 13 Nov 2017 au 17 Nov 2017

### ⇒ Découvrir l'économie

Du 12 Déc 2017 au 14 Déc 2017



## Grâce à votre mutuelle

Profitez des bons plans pour votre bien-être

Avec le programme Avantages Harmonie, votre mutuelle vous donne accès à **plus de bien-être**. Grâce à ce service, profitez pleinement des avantages qui vous sont proposés.

### Vos avantages bien-être

Des offres privilégiées réservées à nos adhérents dans les domaines de la forme, de la détente et des loisirs. En France et à l'étranger, auprès de nombreux professionnels.

### Comment en bénéficier?

Sur simple présentation de votre carte mutualiste, auprès de nos partenaires affichant le logo avantages Harmonie et référencés sur notre site.

Retrouvez nos partenaires ainsi que leurs promotions sur le site

[www.avantages-harmonie.fr](http://www.avantages-harmonie.fr)

**Contact :**  
Brigitte HUREAU - 02 47 60 57 42  
brigitte.hureau@harmonie-mutuelle.fr



**avantages  
Harmonie**

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, n° Siren 538 518 473, n° LEI 969500LUSZHB9G4TD57.

# FO

## HEBDO

La force de l'information

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

- Parcours
- Équipes
- Favoris
- La caravane
- Histoire
- Livres
- Quiz

# disponible en nombre à l'UD FO 91

# FO

la force syndicale  
en ESSONNE

Le 23 juillet aura lieu le départ de la dernière étape du tour

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

de France à Montgeron en Essonne.

Y seront présents des camarades de la Confédération mobilisés pour l'évènement qui aura commencé le 1er juillet.

L'UD vous donne rendez-vous au stand **FO**



# Pour nous, l'action sociale ? **C'est tisser des liens solides pour les instants fragiles !**



**En 2016, APICIL a investi 14 M€ dans ses initiatives d'action sociale, notamment en matière de prévention santé, d'aide aux aidants, d'accompagnement du handicap et du vieillissement et de la lutte contre la douleur.**

Parce que performance et responsabilité sociales sont aujourd'hui tout simplement indissociables pour les entreprises, le Groupe APICIL déploie une politique d'action sociale articulée autour de quatre champs complémentaires : la qualité de vie au travail, la qualité de vie personnelle, la qualité de vie du dirigeant et la qualité de vie pour tous.

**Votre contact :**

Marie-Françoise PETIT  
Chargée de Mission Relations Extérieures  
Tél : 06 84 26 54 30  
e-mail : marie-francoise.petit@apicil.com

**[www.apicil.com/actionsociale](http://www.apicil.com/actionsociale)**

Santé  
Prévoyance  
Épargne  
Retraite



**Comme vous !**

Groupe APICIL certifié ISO 9001 : 2015 et EN 15838 : 2009 (Relation Clients) par SQS